Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Privilege" - BNP PARIBAS EQUITY - FOCUS ITALIA (FR0013269370)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP vise à offrir, sur un horizon d'investissement de cinq ans minimum, une plus-value en investissant au minimum 90% de son actif net dans des actions de sociétés situées en Italie et en Europe et de surperformer son indice composite. L'indicateur de référence est l'indice composite suivant : 75% FTSE MIB Index Net Total Return + 21% FTSE Italia Mid-Cap Net Tax Return + 4% FTSE Italia Small-Cap Net Tax Return (les trois indices sont calculés dividendes nets réinvestis).

Caractéristiques essentielles du FCP :
Le FCP est éligible au «Piano Individuale di Risparmio a lungo termine» (PIR) en Italie.
A ce titre, il investit 70% de son actif net dans des actions de sociétés qui exercent des activités autres que dans le secteur de l'immobilier, ayant leur siège social en Italie ou dans un Etat de l'Union européenne ou dans un Etat appartenant à l'Espace Economique Européen et qui ont un établissement permanent sur le territoire italien, dont (i) 25% minimum (ce qui correspond à minimum 17,5% de l'actif net du FCP) représentent des instruments financiers émis par des entreprises n'appartenant pas à l'indice FTSE MIB de la Bourse italienne ou à un autre indice équivalent de marchés réglementés étrangers, et (ii) 5% minimum (ce qui correspond à minimum 3,5% de l'actif net du FCP) est constitué d'instruments financiers n'appartenant ni à l'indice FTSE MIB, ni à l'indice FTSE Mid Cap de la Bourse italienne ou à un autre indice équivalent de marchés réglementés étrangers.
La stratégie d'investissement se décompose en trois parties distinctes :
- La première partie repose sur une allocation systématique multifactorielle. Les 4 facteurs utilisés dans le cadre de cette gestion sont les suivants : le facteur «faible volatilité», le facteur «profitabilité», le facteur «valeur» et le facteur «momentum». Cette stratégie repose sur le processus de sélection suivant :
o au sein du FTSE ITALIA ALL SHARE ;
o classement des titres (sous forme de sous-portefeuilles) en fonction des pondérations fondées sur les 4 facteurs selon une approche systématique ;
o les 4 sous-portefeuilles mono-factoriels sont combinés de telle sorte à ce qu'ils aient un budget de risque identique ;
o le portefeuille final est obtenu par optimisation en tenant compte de la combinaison des 4 sous-portefeuilles selon une approche systématique et des contraintes d'investissement (telles que la limitation du nombre des titres, ratios règlementaires...).
Le classement, la pondération des titres et la combinaison des sous-portefeuilles mono-factoriels sont systématiques.
- La deuxième partie est une réplication physique dite parfaite ou une réplication optimisée de l'indice FTSE Italia Mid-Cap Index. La réplication physique parfaite consiste à investir dans tous les titres de l'indice, dans les mêmes proportions que ce dernier alors que la réplication physique optimisée consiste pour le fonds à investir dans un échantillon représentatif de l'indice FTSE Italia Mid-Cap Index, de manière à réaliser une performance la plus proche possible de l'indice précité tout en optimisant les coûts de transaction. Cette méthode sera privilégiée en cas de suspicion ou éventuel problème de liquidité d'un ou plusieurs titres composant l'indice ou encore en cas de circonstances particulières de marché.
- La troisième partie est une sélection d'actions de petites capitalisations de la Bourse Italienne n'appartenant ni à l'indice FTSE MIB, ni à l'indice FTSE ITalia Mid-Cap via un processus systématique basé sur la liquidité.
A titre d'information, la répartition entre ces différentes méthodes de gestion est flexible et varie autour de l'allocation cible de 20% pour la méthode de réplication, 75% pour la méthode systématique factorielle et 5% pour le processus systématique de sélection d'actions de petites capitalisations.
Le FCP investit au minimum 90% de son actif net dans des actions de sociétés italiennes ou européennes (Union européenne et Espace Economique Européen), de toutes capitalisations, ayant un établissement permanent sur le territoire italien dans un but d'exposition au marché action.
Au moins 17,5% de l'actif net du FCP est investi en titres cotés de sociétés n'appartenant pas à l'indice FTSE MIB ou un autre indice équivalent. 3,5% minimum de l'actif net du FCP est investi dans des sociétés n'appartenant pas à l'indice FTSE MIB, ni à l'indice FTSE Mid Cap ou à un autre indice équivalent.
Les sociétés sélectionnées sont de tous secteurs d'activité hormis le secteur de l'immobilier.
Le FCP peut recourir aux futures sur indice actions et au change au comptant jusqu'à 100% de son actif net.
Les instruments dérivés sont utilisés pour couvrir le portefeuille aux risques actions et/ou de change.
Le FCP est couvert contre le risque de change; un risque résiduel peut néanmoins subsister (jusqu'à 5% maximum de l'actif net du FCP).

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 14 heures et les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain. Ils sont réglés ou livrés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.
La société de gestion a la faculté d'échelonner les rachats dès lors que la somme des demandes de rachats nets sur une même valeur liquidative excède 10% de l'actif net du FCP. Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter au prospectus du FCP.

Affectation des sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées) : Capitalisation.

Autres informations:
Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :
Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus.

Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3% sauf pour les souscriptions effectuées par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS.
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,85% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

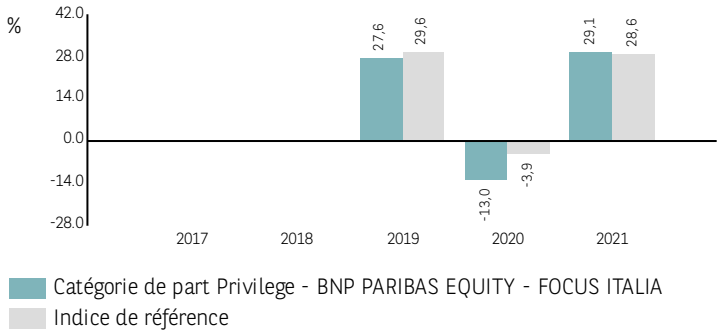
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur une estimation du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse http://www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 29 septembre 2017;
- La part a été créée le 29 septembre 2017.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- L'indicateur de référence du FCP a été modifié le 3 avril 2020.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : http://www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.